

Nouvelle option du CYPRES 2

Depuis le 1er janvier 2013, CYPRES 2 possède une nouvelle fonction.

Depuis 22 ans, avec CYPRES, il est très facile d'ajuster la hauteur d'activation pour un saut de démonstration se situant à une autre altitude. Maintenant, il existe une nouvelle fonction très intéressante concernant le paramétrage de la hauteur d'activation :



L'utilisateur peut maintenant et de façon permanente, augmenter la hauteur initiale de déclenchement de 225 mètres, par palier, de 30 mètres, 60 mètres jusqu'à 270 mètres.

Il peut donc décider librement d'installer ses préférences personnelles.

Pour éviter que cette configuration ne puisse être modifiée accidentellement, il faut répéter cette manipulation pour confirmer votre choix. Ensuite les données choisies seront permanentes jusqu'à la prochaine configuration. La procédure de configuration dure environ 2 minutes. Le fait de choisir une hauteur d'activation plus élevée entraîne un élargissement de la fenêtre d'activation pendant laquelle CYPRES est prêt à déclencher. La fenêtre standard d'activation s'étend de 40 mètres à 225 mètres. Pour chaque palier revu à la hausse, cette valeur doit être ajoutée aux 225 mètres.

Un parachutiste qui augmente la hauteur d'activation de son CYPRES doit aussi augmenter la hauteur de déploiement de sa voile principale pour éviter le scénario des 2 voiles ouvertes. Etant donné que deux voiles déployées conjointement peuvent s'entremêler et provoquer des accidents, la voile principale doit toujours être complètement ouverte suffisamment longtemps avant la hauteur d'activation.

- Bien sûr, CYPRES vous permet d'utiliser en même temps, si nécessaire, les fonctions d'augmentation de la hauteur de déclenchement et de modification de hauteur de référence.
- Bien sûr, cette nouvelle fonction sera installée gratuitement sur chaque CYPRES envoyé en maintenance périodique. Cette procédure est déjà en vigueur depuis le 1er janvier 2013.
- Oui, il est possible d'effectuer la mise à jour immédiatement sur une unité mais dans ce cas ce ne sera pas gratuit.

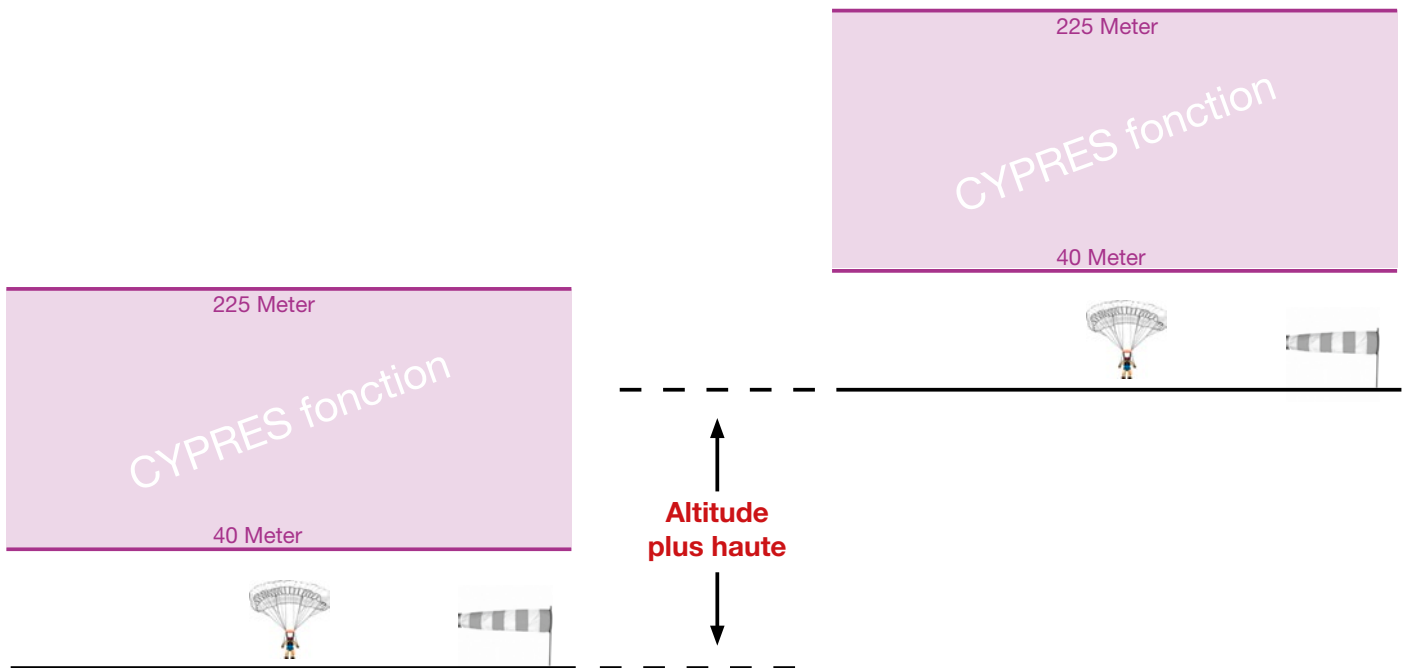
En raison de l'évolution du sport, il y a actuellement beaucoup de discussions au sujet des hauteurs d'activation. Par exemple l'USPA (l'Association des Parachutistes des Etats-Unis) a décidé en juillet, d'augmenter la hauteur minimum de déploiement de la voile principale pour les détenteurs de licence C et D, de 600 mètres à 760 mètres. C'est une décision très intelligente que nous apprécions, chez Airtec, car il rend le parachutisme sportif beaucoup plus sûr.

La nouvelle fonction permet à chaque parachutiste d'augmenter la hauteur d'activation s'il en éprouve le besoin par rapport à son équipement, ses habitudes, ses actions. La modification est facile d'installation, elle est réversible et peut être réalisée n'importe quand et n'importe où. **Nous vous prions de prendre toutes les précautions nécessaires et d'étudier soigneusement tous les paramètres, avantages et désavantages, avant de prendre la décision d'utiliser la nouvelle fonction de modification de la hauteur d'activation.**

Vous trouverez toutes les informations concernant ces deux fonctions dans la version actuelle du guide de l'utilisateur aux pages 19 à 24.

VERS UNE AUTRE ZONE DE SAUT

Cette option (**installée pour des hauteurs différentes, plus hautes ou plus basses**) se trouve déjà dans tous les CYPRES depuis le 10 janvier 1991.



for complete info see current User's Guide page 19 to 24

ACTIVATION PLUS HAUTE

Cette option (**de plus 30 mètres à plus 270 mètres**) se trouve dans tous les nouveaux CYPRES depuis le 1er janvier 2013.

Elle est installée sur chaque ancien CYPRES 2 gratuitement lors du contrôle technique.

Simplyment CYPRES

